

ROUBAIX

AVIS

Tous les groupes adhérents à la Section Roubaix du Parti Ouvrier sont instamment priés de se réunir dans leurs locaux respectifs, aujourd'hui samedi, à 8 heures 1/2 du soir, à l'effet de prendre connaissance d'une importante communication que le Comité exécutif a envoyée au local de chacun d'eux.

Le secrétaire général, P. B.

Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, en session ordinaire, le 22 novembre, sous la présidence du citoyen Henri Carrette, maire.

Étaient présents : Carrette, maire ; Lepers, Trannoy, Milhdo, Coutelier, Desobry, A. J. Janssens.

Après cette lecture, le citoyen Coupez demande la parole. Il déclare qu'une délégué de la lecture est allé le trouver pour le remercier de la décision du conseil municipal qui a voté pour eux une indemnité de logement de 50 francs par an.

Mais la délégation a protesté contre l'allocation d'un conseiller municipal qui a dit qu'il était déguillé.

Le citoyen Carrette déclare que les rapports des commissions portant les numéros 1 et 3 sont ajournés.

Après cette lecture, le citoyen Coupez demande la parole. Il déclare qu'une délégué de la lecture est allé le trouver pour le remercier de la décision du conseil municipal qui a voté pour eux une indemnité de logement de 50 francs par an.

Mais la délégation a protesté contre l'allocation d'un conseiller municipal qui a dit qu'il était déguillé.

Le citoyen Carrette déclare que les rapports des commissions portant les numéros 1 et 3 sont ajournés.

Après cette lecture, le citoyen Coupez demande la parole. Il déclare qu'une délégué de la lecture est allé le trouver pour le remercier de la décision du conseil municipal qui a voté pour eux une indemnité de logement de 50 francs par an.

Mais la délégation a protesté contre l'allocation d'un conseiller municipal qui a dit qu'il était déguillé.

Le citoyen Carrette déclare que les rapports des commissions portant les numéros 1 et 3 sont ajournés.

Après cette lecture, le citoyen Coupez demande la parole. Il déclare qu'une délégué de la lecture est allé le trouver pour le remercier de la décision du conseil municipal qui a voté pour eux une indemnité de logement de 50 francs par an.

Mais la délégation a protesté contre l'allocation d'un conseiller municipal qui a dit qu'il était déguillé.

Le citoyen Carrette déclare que les rapports des commissions portant les numéros 1 et 3 sont ajournés.

Après cette lecture, le citoyen Coupez demande la parole. Il déclare qu'une délégué de la lecture est allé le trouver pour le remercier de la décision du conseil municipal qui a voté pour eux une indemnité de logement de 50 francs par an.

Mais la délégation a protesté contre l'allocation d'un conseiller municipal qui a dit qu'il était déguillé.

Le citoyen Carrette déclare que les rapports des commissions portant les numéros 1 et 3 sont ajournés.

Après cette lecture, le citoyen Coupez demande la parole. Il déclare qu'une délégué de la lecture est allé le trouver pour le remercier de la décision du conseil municipal qui a voté pour eux une indemnité de logement de 50 francs par an.

Mais la délégation a protesté contre l'allocation d'un conseiller municipal qui a dit qu'il était déguillé.

Le citoyen Carrette déclare que les rapports des commissions portant les numéros 1 et 3 sont ajournés.

Après cette lecture, le citoyen Coupez demande la parole. Il déclare qu'une délégué de la lecture est allé le trouver pour le remercier de la décision du conseil municipal qui a voté pour eux une indemnité de logement de 50 francs par an.

Mais la délégation a protesté contre l'allocation d'un conseiller municipal qui a dit qu'il était déguillé.

Le citoyen Carrette déclare que les rapports des commissions portant les numéros 1 et 3 sont ajournés.

Après cette lecture, le citoyen Coupez demande la parole. Il déclare qu'une délégué de la lecture est allé le trouver pour le remercier de la décision du conseil municipal qui a voté pour eux une indemnité de logement de 50 francs par an.

Mais la délégation a protesté contre l'allocation d'un conseiller municipal qui a dit qu'il était déguillé.

Le citoyen Carrette déclare que les rapports des commissions portant les numéros 1 et 3 sont ajournés.

Après cette lecture, le citoyen Coupez demande la parole. Il déclare qu'une délégué de la lecture est allé le trouver pour le remercier de la décision du conseil municipal qui a voté pour eux une indemnité de logement de 50 francs par an.

Mais la délégation a protesté contre l'allocation d'un conseiller municipal qui a dit qu'il était déguillé.

entre les rues Boucaut et des Trois-Ponts.

Le projet suit des retards parce que l'aqueduc avait passé sous la gare de Roubaix-Wattrelos. Aujourd'hui les obstacles sont aplatis.

Le citoyen Wichard dans son rapport demande de voter la somme de 12700 francs affectée aux travaux de cet aqueduc.

Le conseil adopte à l'unanimité.

Le budget de 1896 contient d'importantes et nombreuses modifications, toutes en faveur des travailleurs.

Nous donnons intégralement le rapport présenté par le citoyen Moret.

Citoyens, Tel qu'il est établi, le budget primitif de 1896 contient des évaluations raisonnables, ne laissant place à aucune crainte de déception pour l'année prochaine.

Comparativement à l'exercice 1895, quelques prévisions sont sensiblement augmentées en vue de faire face aux besoins toujours plus pressants, sur lesquels votre attention sera appelée tout à l'heure ; mais les chiffres inscrits n'ont pas été adoptés sans examen, ils sont basés, très modérément, sur les résultats acquis pendant les années antérieures.

On peut dire, sans risque de se tromper, que ces chiffres sont dépassés dans leur ensemble car, si la prospérité des affaires a donné des plus-values exceptionnelles, nous avons cru devoir rester en dessous des sommes importantes qu'évaluaient nos prévisions. C'est dans ces dispositions que le budget est établi ; nous espérons, Messieurs, que vous parlerez notre langage de voir et que, dans le même esprit, vous le revêtirez de votre approbation.

Le centime additionnel, qui s'élevait en 1895 à 16,000 francs, passe à 16,500 francs. Ce fait démontre, mieux que tous les arguments, que l'industrie et le commerce de notre ville prennent de plus en plus d'extension. C'est la constatation que nous sommes très heureux de vous signaler.

Bien que les taxes d'octroi aient atteint 2,614,954 fr. 94 en 1895 et 2,664,101 fr. 05 en 1896, et qu'elles formeront en 1896 une recette totale d'environ 2,760,000 francs, nous n'avons porté que 2,500,000 francs.

La marche de ce service est absolument remarquable. Son rendement est incalculablement, et de beaucoup, supérieur aux espérances. L'ensemble des taxes contribue au résultat final, mais l'exercice des brasseries assure paisiblement. Pour le prouver, il suffit de rappeler que les brasseries de l'intérieur ont payé, pour l'année 1895, un abonnement, dont le montant était de 372,628 fr. 25 c. 00, qui peut être, dès-à-présent, évalué à 375,000 francs. Les autres industries et commerces dans le rayon de l'octroi, produisent 555,000 francs pendant l'année 1895. C'est donc une différence en plus de 163,000 francs ; nous avons la quasi-certitude que l'avenir grossira cette augmentation portant déjà bien appréciable.

Nous donnons ces explications afin de détruire le mauvais effet occasionné par un exposé insuffisant au sein d'une autre assemblée municipale. Nous n'avons pas nous occuper des villes voisines, mais puisque, à diverses reprises, on a parlé de nos affaires et notamment de la taxe d'octroi sur la bière, nous croyons utile le rétablissement de la vérité pure et simple.

Le produit de la Condition publique est estimé 300,000 francs.

Etant donné le mouvement progressif des transactions, nous considérons cette évaluation comme un minimum d'encassement. Nous comptons que les négociants en matières textiles, ainsi que les industriels, nous confieront toutes leurs opérations, sans aucune exception, en retour des sacrifices que la ville a consentis pour arriver à la création d'une succursale de cet établissement, création à faire dans le but unique de servir leurs intérêts.

Le Service des Eaux paraît offrir beaucoup plus qu'en 1895. Ce n'est malheureusement qu'une apparence, attendu que les dépenses sont sensiblement supérieures à celles de l'année écoulée. Cet état de choses provient de la mise en fonctionnement de la distribution d'eau potable. Il est à peu près certain que ce service ne pourra pas être maintenu en 1896, mais cette anomalie était prévue, du moins pour quelques années.

Quoi qu'il en soit, la Ville aura la satisfaction de procurer, à titre de mesure hygiénique, de l'eau excellente à ses habitants, et à un prix minimum tellement bas, 9 fr. 00 par an, que les gens peu aisés pourront en profiter.

Les dépenses suivantes nous semblent susceptibles d'économies spéciales : Article 6 bis. — Nous avons admis un crédit de 3,000 francs pour la création d'un emploi dont le titulaire sera à la disposition du Maire ; pour s'occuper des affaires diverses qui lui sont désignées selon les besoins.

Articles 21 et 24. — Nous conformant aux instructions contenues dans la lettre préfectorale du 31 mai 1895, nous avons alloué, aux conseillers municipaux, une indemnité de 100 francs par an, à l'exception de ceux qui sont conseillers ouvriers. De plus, nous avons alloué, pour en faire deux articles distincts, les dépenses facultatives et les dépenses obligatoires.

Article 67. — M. le commissaire central a proposé que le nombre des agents de police soit augmenté de vingt ; nous n'avons pas cru devoir réserver une suite favorable à la demande lorsqu'elle nous est parvenue.

Article 95. — La subvention fixée par la Commission administrative du Bureau de bienfaisance s'élevait à 240,000 francs. Estimant que les secours pourraient être accordés plus largement aux indigents, nous l'avons portée à 300,000 fr.

Article 96. — Les dépenses affectées aux Hospices sont : 1. Une augmentation de subvention de 12,000 fr. 2. Un supplément pour secours aux vieillards et domestiques, 5,000 fr. 3. L'installation de 20 nouveaux lits à l'Hôpital, 12,000 fr. 4. La distribution de layettes au profit des enfants pauvres nés à l'Hôpital, 4,000 fr. Comme les innovations sont présentées dans un but charitable, nous les avons acceptées avec empressement.

Article 97. — Le traitement des incurables est l'objet de la sollicitude de tous ceux qui prennent part de ces malheureux. Aussi, avons-nous accueilli de grand cœur les propositions de la Commission administrative des Hospices tendant à installer vingt nouveaux lits et à élever la subvention de 60 à 68,000 francs ; de sorte que, pour l'année prochaine, le crédit est de 80,000 francs.

Article 100. — Nous avons prévu une somme de 12,000 francs en vue de servir l'indemnité de 100 francs proposée, le 10 décembre courant, en faveur des instituteurs adjoints et institutrices adjointes qui exercent ici leurs fonctions depuis plus de trois ans.

Article 112. — Suivant la promesse faite en 1894, un deuxième cours de coupe est créé à l'école de filles de la rue Ste.-Elisabeth, à la fin de chaque année, il arrive fréquemment que des compléments de traitement et de salaire, ainsi que des travaux et fournitures peu importants, ne peuvent être payés, au moment voulu, parce que les prévisions des budgets sont insuffisantes. Outre les inconvénients préjudiciables résultant du manque de ressources, vous êtes appelés à vous déplacer pour vous procurer sur de nombreuses demandes de crédits insignifiants qui occasionnent des écritures et des formalités aussi coûteuses que les crédits eux-mêmes. Nous croyons apporter un remède à cette situation en augmentant de 4,000 francs le crédit à affecter aux dépenses imprévues, article 132.

En 1896, il y aura lieu de procéder aux opérations de décomptement quinquennales de la population. C'est une dépense que nous estimons à 15,000 francs, somme inscrite à l'article 132 bis.

D'avis de servir une indemnité de séjour de 50 francs par an aux facteurs des postes et télégraphes, nous avons inscrit à cet effet, sous le n° 130 bis un crédit de 3,100 francs.

Article 147. — Afin d'assurer d'une façon plus efficace le fonctionnement des fourneaux économiques, le crédit destiné à cette œuvre est élevé à 30,000 francs.

Article 149. — Pendant l'année 1896, les réservistes et les hommes de l'armée territoriale seront appelés en grand nombre sous les drapeaux pour y accomplir une période d'exercices militaires. Par conséquent, le crédit habituel de 13,000 francs ne pourrait supporter le montant des secours à distribuer ; nous admettons un supplément de dépenses de 2,000 francs.

Les autres prévisions budgétaires sont à peu près en concordance avec les précédentes, ou sont conformes aux engagements contractés par la ville. Dans ces conditions, nous ne pensons pas qu'elles puissent faire l'objet de considérations quelconques.

Nous terminons, citoyens, en vous priant d'arrêter, ainsi qu'il suit, le budget primitif de l'exercice 1896, savoir :

Table with 2 columns: Recettes, Dépenses. Total recettes: 5,740,988 77. Total dépenses: 5,332,225 91.

Soit avec un excédent de recettes de 408,762 86. Ce rapport est adopté.

EXAMEN DU BUDGET RECETTES

Les articles 1 à 50 du budget des recettes ordinaires sont adoptés sans observations. Ces recettes se montent à 4,587,470 fr. 47.

Les articles 51 à 80 composant les recettes extraordinaires qui se chiffrent à 873,518 fr. 30 sont également approuvés. Les totaux généraux pour les recettes s'élèvent à 5,338,988 fr. 77.

DÉPENSES

Les articles 1 à 6 sont adoptés avec un ajout à l'article 6 bis — Employé spécial pour le maire, 3,000 fr. Articles 6 à 23 adoptés. L'article 23 amène une discussion. D'abord le maire fait connaître une lettre du ministre qui, se basant sur un arrêté du conseil d'État en date du 28 juin 1895, enjoignait au conseil municipal d'avoir à voter pour les prud'hommes patrons la même indemnité que pour les prud'hommes ouvriers.

Le citoyen Thiélin dit, très justement d'ailleurs, qu'il est étrange que les patrons de Roubaix aient attendu jusqu'à présent pour réclamer cette indemnité. C'est du parti-pris de leur part, déclare-t-il.

Le Conseil, étant forcé du vote d'indemnité de 100 francs, se conforme au vote relatif aux ouvriers, se conforme aux exigences ministérielles.

Une augmentation étant portée pour le secrétaire du Conseil des Prud'hommes, le citoyen Berzelle déclare qu'il ne la vote pas, parce que cet homme est antipathique aux travailleurs à qui il ne donne jamais de bons conseils.

Une assez longue discussion s'entame sur ce sujet. Les citoyens Lepers, Achille, Milhdo, Thérin et d'autres y prennent part. Finalement la proposition du citoyen Berzelle mise aux voix est adoptée.

Les articles 24 à 61 sont adoptés. L'article 61 qui a trait aux dépenses de la police gêne aussi une longue discussion.

Plusieurs propositions sont émises sur cet article. Le citoyen Coupez propose l'augmentation de l'effectif de la police.

Sa proposition, mise aux voix, n'est votée que par lui-même.

Le citoyen Berzelle propose d'accorder à chaque agent de police une gratification annuelle de 50 francs.

Le citoyen Lepers propose une gratification annuelle de 20 francs.

En fin de compte, les propositions sont renvoyées aux commissions. Elles seront soumises de nouveau au Conseil municipal.

LA QUESTION DE L'ANCIEN COLLÈGE

Le citoyen Carrette propose de remettre la fin du vote du budget de 1896 à une séance ultérieure.

Il demande si personne n'a de proposition à faire.

Le citoyen Coupez demande alors, dans un long rapport qu'il lit, qu'on affecte l'immeuble de l'ancien collège qui est actuellement inoccupé à un hôpital d'enfants et à un asile pour des vieux ménages.

Il soumet un projet qui comporte la création de 150 lits pour enfants et 50 lits pour vieillards et qui entraînerait une dépense évaluée à 81,000 francs.

Une discussion animée suit cette proposition. Les citoyens Lepers, Thérin, Vanmullen et d'autres conseillers municipaux font remarquer qu'il est temps de donner une affectation à l'ancien collège. Ils trouvent que celle que propose le citoyen Coupez est des plus utiles.

Le citoyen Carrette, maire, craint qu'en votant la proposition Coupez, ce serait s'engager dans des dépenses qu'on n'aurait pas les ressources de la ville.

Enfin sur une proposition du citoyen Berzelle, le conseil décide de céder à l'administration des Hospices l'immeuble de l'ancien Collège.

Cette administration sera invitée à adresser un rapport au Conseil municipal pour faire les dépenses qui seront nécessaires pour les créations de lit.

Il est entendu que ce n'est pas à perpétuité que le don de l'ancien collège est fait à l'administration des Hospices. Dans l'esprit du Conseil, quand un nouvel hôpital sera créé, cet immeuble reviendra de droit à la Ville qui l'affectera à l'usage qui lui conviendra.

Le huis clos est prononcé après cette importante discussion.

Il est 10 heures 40 minutes.

Un fils de Loyola

Le jeune saute-ruisseau qui ramasse, pour le compte du bon Dieu, les chiens errants à Roubaix, publie dans son numéro d'hier toutes les infamies expectorées, ces jours derniers, contre le Parti ouvrier et contre moi par les Detollengiers, Vanderschelden, Deschamps, Boucher et consorts, mais il n'a garde de reproduire mes ripostes à ces bandits de la basse politique cléricalo-opportuniste.

Je constate, sans m'en émouvoir autrement, que le farbin de la Croix est bien digne de servir Loyola, dont toute la doctrine politique peut se résumer dans cette maxime : Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose !

De semblables poissions ne méritent même pas qu'on se dérange pour aller leur tirer l'oreille.

L. BAILLEUL

La chambre de Verbruggen était remplie d'objets volés. C'était un véritable magasin. Il y avait de tout : Des vins, du champagne, du malaga, du madère, des épicerie, des liqueurs, des bougies, des raines secs, des loites de conserves, etc., etc.

L'arrestation de Marie Verbruggen fut aussitôt décidée. On ignore encore le montant de l'évaluation des vols commis.

Nouvelle brigade de gendarmerie. — La nouvelle brigade de gendarmerie composée d'un maréchal-logis et de huit gendarmes est arrivée hier à la caserne de la rue des Arts.

Les nouveaux locaux qui leur sont affectés ont été immédiatement occupés.

Legs Boucher de Perthes. — C'est demain dimanche, 22 courant, à 11 heures du matin, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, que la commission spéciale distribuera publiquement des récompenses aux ouvriers qui se sont distingués par leur travail et leur bonne conduite.

COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS

Roubaix. (Le Revanche ouvrier) se réunira aujourd'hui 21 décembre, à 8 heures 1/2 du soir, en son local, estaminet Mangin, coin des rues du Tilleul et de Bavai. Ordre du jour très important.

Groupes les Égalitaires. — Réunion du groupe, aujourd'hui 21 décembre, au local habituel, estaminet Lesage. — Urgent.

Groupes d'études sociales de l'Épave. — Les adhérents sont priés de se réunir samedi 21 décembre, à neuf heures précises du soir, en leur local, angle des rues de Wasquehal et de Holla. Présence indispensable.

Le groupe La Fraternelle. — Réunion aujourd'hui samedi 21 courant, à son local habituel chez le citoyen Roger, rue du Fontenoy, 134. Très urgent. — Ordre du jour très important.

Wattrelos. — Sainte-Géline. — L'Union des Trompettes de Wattrelos, sous la direction de son chef, M. H. Steux, donnera son audition de Sainte-Géline le dimanche 22 décembre prochain. Une sortie en ville aura lieu dans l'après-midi pour donner les aubades d'usage.

Convocation. — Le groupe Les Clairons du Houzardier est convoqué pour dimanche 22 décembre prochain, à 6 heures du soir, au siège social, brasserie de Lesquin, chez Lelou, rue Carnot, Urganco.

Groupes La Fraternelle : réunion ce soir à 8 h. 1/2, chez Jules Fauvarques. Présence indispensable.

Duresser à pierrots. — C'est demain et jours suivants qu'on fera la duresser à pierrots à l'estaminet César Vanmullen, rue du Tilleul. Nul doute qu'il y aura foule.

Concours athlétique. — Demain dimanche, à sept heures du soir, dans le vaste salle de l'estaminet Achille Lepers, place Nadau, aura lieu un grand concours athlétique de lutte.

Ce genre de sport est organisé par la société « La Renaissance ». Deux joies médailles et diplômes seront décernés. Prix d'entrée, 0,25 centimes par personne.

Mouvement ouvrier

Groupes Gardistes. — Ce soir, réunion du groupe à 8 h. 1/2, chez le citoyen Thiélin, rue du Fontenoy. Extrême urgent.

Appel à la Solidarité Camarades !

Non loin de vous, 1500 ouvriers, honteux de travailler plus longtemps pour un salaire de famine, ont décidé de lutter contre la tyrannie de leurs patrons. Les tisserands d'Halluin sont en grève. Poursuivis jusqu'au bout les odieux agissements dont ils sont coutumiers, les patrons, non contents d'avoir revêtu toutes les femmes et enfants des grévistes viennent de défendre aux boulangers de livrer le pain aux malheureuses familles des 1500 ouvriers en grève.

Il ne sera pas dit que les travailleurs laisseront s'accomplir cette œuvre infâme ; la solidarité ouvrière toujours prête à se manifester en faveur des pauvres et des humbles aura, cette fois encore, fait entendre la voix de la raison à ces affameurs du peuple qui, sans pitié pour les ventres qui crient famine, spéculent sur la misère de tant de pauvres gens pour ruiner l'industrie de la région.

A la poche, camarades ! donnez pour ceux qui souffrent et luttent avec tant de fermeté depuis cinq semaines. La défaite des tisserands ne tardera pas à être ressentie par tous ceux qui à Roubaix comme à Tourcoing, fabriquent les mêmes articles que leurs camarades d'Halluin.

Il s'agit de la défense des intérêts de toute une corporation et vous viendrez en aide à des nombreuses victimes dont l'existence même se trouve menacée.

G. D.

Quelques ouvriers en tapis, syndiqués, nous ont remis, hier soir, la somme de 8 fr. 70 produit d'une quête faite parmi eux.

Séances chantantes. — Dimanche 22 décembre, à la Brasserie Sociale, rue du Haze, 12, grande soirée chantante organisée par le groupe la Jeunesse Socialiste au bénéfice de la propagande du Parti ouvrier.

Dimanche, à six heures, grande soirée chantante, chez Ducoulombier, 206, rue de Menin.

Des quêtes seront faites au profit des grévistes d'Halluin.

Dimanche 22 décembre, grand concert vocal et instrumental au bénéfice des grévistes d'Halluin, chez le citoyen Cateau (au Coq Anglais), rue du Brun-Pain.

Les détenteurs de listes de souscription pour les grévistes d'Halluin sont priés d'apporter toutes les semaines les fonds reçus.

Accident de voiture. — Hier, vers 2 h. 1/2 de l'après-midi, un camion chargé de 5,000 kilogrammes de chicorée, passait au sentier de Roncq, lorsqu'il prit en charrie une voiture à bras. La voiture fut brisée et les brancards s'enfoncèrent dans la vitrine de Mme Dessus-Mas, coiffeuse.

Les dégâts s'élevaient à 20 fr. pour la voiture et 3 fr. pour les vitres.

Abandon d'enfant ouvrier et réchuté. — Le nommé Antoine Liéard meçon, et Clémence Castel, femme Desiré Hérens, tous deux demeurant à la Croix Rouge, cour Wilkins ont été arrêtés sous l'inculpation d'outrages et rébellion envers les agents.

La femme Bauveus sera en outre poursuivie pour abandon d'enfant.

Accident. — Hier matin, vers 10 h. 1/2, le nommé Florin Ernest, 16 ans, domestique chez M. Delannoy, retardeur, rue de la Cloche, conduisant une voiture à bras chargée de fils de coton lorsqu'il arriva rue du Tilleul n° 5 la voiture fut accroché par le chariot de M. Vandevonne, marchand de bois, rue Claire Lemetre. Florin fut projeté sous le chariot, dont une des roues lui froia le corps à hauteur des reins.

Le docteur Desreumaux, qui a donné des soins, a constaté de graves contusions sans gravité au côté droit, à la tête et aux jambes.

Florin a été reconduit en voiture à son domicile, rue de la Poterie. La guérison sera l'affaire de quelques jours.

Tentative de viol. — Nous avons relaté dans notre numéro d'hier qu'une tentative de viol avait été commise à Roncq dans la journée d'avant-hier. Voici dans quelles circonstances.

Jeu matin vers 11 h. 1/2, Mme Lasserre, cabaretière à l'estaminet au Laurier Vert, près la gare de Roncq, était sortie pour faire une course, lorsque le nommé J.-B. Quens, 23 ans, tisserand, qui était un habitué de la maison profita de l'absence de la mère pour tenter d'abuser de la petite Sidonie, âgée de onze ans. Surpris dans son horrible méfait par une personne qui entré à l'estaminet, le misérable ne put perpétrer son crime et prit la fuite à travers champs.

On suppose qu'il aura gagné la frontière mais comme il doit encore purger en Belgique une condamnation à 4 mois de prison en espère qu'il ne tardera pas à être arrêté. Le docteur Callissau, de Roncq, a visité l'enfant. Quens a déjà subi plusieurs condamnations tant en France qu'en Belgique.

Le comité administratif ne compose de MM. Dupret, président, J. Maynard, vice-président, F. Charles, secrétaire, Omer Dohay, trésorier, Paul Arthur, Adolphe Caullier, Edmond Martens et Eugène Delobel, administrateurs.

La cotisation annuelle des membres participants, n'ayant pas 15 ans a été fixée à 2 fr., celle des plus âgés à 3 fr. Les membres honoraires paieront 5 fr. Nous ne doutons pas que les principaux habitants de Carvin ne s'empressent d'encourager une œuvre aussi utile et nous faisons des vœux pour la prospérité de la société.

PETIT INDICATEUR de l'ÉGALITÉ Service d'Hiver AU DÉPART DE ROUBAIX

ROUBAIX A CROIX-WAQUERRE ET LILLE. — 5.58 5.58 7.27 8.20 9.18 10.15 11.45 12.28 12.48 1.31 1.58 2.25 3.11 3.57 4.54 5.08 6.23 6.48 7.23 8.29 9.47 10.44

Trains-Trainways de Roubaix à Lille. — 5.38 7.38 9.28 10.38 11.03 2.51 4.35 8.38

ROUBAIX A PARIS. — 5.38 7.28 exp. 8.20 12.28 exp. 2.11 6.23 exp. 8.29 8.38

ROUBAIX A TOURCOING. — 5.30 6.15 7.30 8.15 8.35 9.20 10.34 11.05 12.20 1.40 2.40 3.50 4.30 5.20 5.58 7.30 8.00 8.27 9.50 10.38 11.15 12.43

Trains-Trainways de Roubaix à Tourcoing. — 6.18 7.43 10.08 12.18 2.18 4.03 6.28 7.41 9.10

ROUBAIX A MOULIN. — 5.30 6.15 7.30 8.35 10.24 11.05 12.20 4.20 5.22 5.58 7.20 8.27 9.51

ROUBAIX A MENIN. — 6.20 8.15 9.20 10.24 10.58 11.47 10.28

ROUBAIX A CALAIS. — 5.38 10.15 12.48 2.58 3.57 6.01 10.28

ROUBAIX A BRUXELLES. — 5.20 8.35 11.05 2.40 5.22 10.24 11.05 12.20 5.22 5.58 8.27